

# **REGLEMENT DU JEU EXALIAN**

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La société EXALIAN, au capital social 10.000€, sous le numéro de Siret : 49032364900015, dont le siège social est situé au 1 Rue Gustave Eiffel, 91420 Morangis, organise du 24 mars 2009 au 26 mars 2009 un jeu dont la participation est gratuite et sans obligation d'achat.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

2.1 Ce jeu est ouvert aux Visiteurs du salon professionnel SITL porte de Versailles. Le jeu se déroulera uniquement sur le stand pendant les trois jours du salon. Chaque joueur devra remplir un bulletin de participation disponible sur le stand. Tout bulletin incomplet sera éliminé.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## **ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU JEU**

Les participants devront deviner le nom de la mascotte de la société.

Trois indices seront donnés au joueur. Ces indices figureront sur la PLV de support du jeu sur notre stand.

Trois cas de figure :

1-Aucun joueur n'a trouvé la bonne réponse, dans ce cas sera désigné gagnant le joueur ayant donné la réponse la plus proche et pertinente, après délibération de la direction de l'entreprise.

2- Plusieurs joueurs ont trouvé la bonne réponse, dans ce cas un tirage au sort aura lieu parmi les bonnes réponses, ce tirage aura lieu dans nos locaux et ne sera pas public.

3-Un seul joueur a trouvé la bonne réponse, dans ce cas le joueur se verra offrir la dotation.

Le résultat du jeu sera postérieur à la date de clôture du salon. Le gagnant sera contacté directement par téléphone par nos soins pour la remise du lot.

#### **ARTICLE 4 : DÉTERMINATION DU GAGNANT ET DOTATIONS**

Le gagnant se verra offrir un bon d'achat de 390,00€ à valoir pour l'achat de produits de la société SmartBox.

#### **ARTICLE 5 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU**

La Société se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

#### **ARTICLE 6: INFORMATIONS NOMINATIVES.**

6.1 Toutes les informations que les participants communiquent sur le Formulaire (nom d'utilisateur et adresse email) sont uniquement destinées à la Société, responsable du traitement, et resteront confidentielles. Les informations recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de sélectionner les Gagnants.

6.2. Il est expressément indiqué que la participation au jeu et l'acceptation directe ou indirecte d'une gratification implique l'acceptation sans réserve des collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux..

#### **ARTICLE 7 : LITIGES.**

8.1 Toute contestation sur le jeu devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de sept jours à compter du terme du présent jeu (cachet de la poste faisant foi). Elle est à adresser à : Société Exalian, 1 Rue Gustave Eiffel, 91420 Morangis.

8.2 Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE**

9.1 La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, lié aux caractéristiques même de l'Internet, dans ces cas les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

9.2 La Société ne saurait être tenue responsable dans les cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

9.3 La Société ne peut être tenue responsable si, pour des raisons de force majeures indépendantes de sa volonté, le présent jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

9.4 S'agissant d'un jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du code civil, que la responsabilité de la Société serait limitée - si elle venait à être recherchée - à une somme forfaitaire comprise entre un euro et la valeur commerciale moyenne de la plus haute gratification mise en jeu lors du présent jeu.

## **9- DEPOT DU REGLEMENT**

10.1 Le présent règlement a été déposé via [Depotjeux.com](http://Depotjeux.com) auprès de l'étude LACHKAR, GOUGUET et THOMAZON, Huissiers de Justice dont l'étude est sise au 156 rue Montmartre 75002 PARIS.

10.2 Le règlement est adressé gratuitement en France métropolitaine à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante :  
Société Exalian, 1 Rue Gustave Eiffel, 91420 Morangis.

Le timbre nécessaire à la demande par courrier sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "Lettre" en vigueur, la demande devant être adressée par courrier simple à: Société Exalian, 1 Rue Gustave Eiffel, 91420 Morangis.